

Département de l'ESSONNE

République Française

Arrondissement d'ETAMPES

Extrait du registre des DELIBERATIONS

Commune de DOURDAN

du Conseil Municipal du 30 JUIN 2017

Nomenclature N° : 7

Conseillers en exercice : 33

N°DEL2017094

Présents : 23

Votants : 32

Objet : Convention de partenariat – Transmission de la danse contemporaine 2016/2017

Le 30 JUIN 2017 à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de DOURDAN, légalement convoqué par Madame la Maire le 23 JUIN 2017, s'est réuni sous la Présidence de Maryvonne BOQUET, au Centre Culturel de Dourdan.

PRESENTS : Maryvonne BOQUET, Olivier BOUTON, Gérard DIAZ, Sylvine HENDELUS, Séverine HULBACH, Thomas KIEFFER, Annie SARRAN, Farid GHENAM, Didier LECRENAIS, Claudine KIEFFER, Luc TURNER, Béatrice CROS, Nessa DAVRAIN, Nicolas LECOT, Thérèse GILBERT, Christophe JEDRECY, Jean-Jacques DULONG, Romain VITEAU, Christophe NICOLAU, Marie-Ange ROUSSEL, Olivier LEGOIS, Eric RINEAU, Marc MACAN, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Catherine AUBERT a donné pouvoir à Sylvine HENDELUS, Tarik EL GACHBOUR a donné pouvoir à Séverine HULBACH, Aude BOQUET a donné pouvoir à Nicolas LECOT, Nadia LE BOURNOT a donné pouvoir à Christophe NICOLAU, Brigitte ZINS a donné pouvoir à Jean-Jacques DULONG, Pierre DUCOLONER a donné pouvoir à Thérèse GILBERT, Désigane FLORE a donné pouvoir à Claudine KIEFFER, Elsa CAUDY a donné pouvoir à Béatrice CROS, Fabienne LAPINA a donné pouvoir à Marc MACAN conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales

ABSENTE : Christelle BARTHELEMY.

SECRETAIRE DE SEANCE : Nicolas LECOT

Le conseil municipal entend l'exposé du rapporteur, Olivier BOUTON :

Dans le cadre de ses activités culturelles et de son projet pédagogique, le conservatoire municipal de musique et de danse s'inscrit depuis 2010 dans un partenariat avec d'autres villes du département et le théâtre de Brétigny autour d'un projet nommé : « Transmission de la danse »

Les objectifs sont :

- Valoriser l'enseignement de la danse dispensé dans les établissements d'enseignement artistique
- Développer un travail associant élèves, professeurs, chorégraphes professionnels et un lieu de diffusion et de création
- Permettre aux élèves des conservatoires de se produire dans des conditions professionnelles
- Développer les publics de la danse
- Initier un réseau de l'enseignement de la danse à l'échelle des conservatoires
- Faire rayonner la danse sur le territoire de l'Essonne

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission « Culture – Communication » du 12 juin 2017,

Considérant la politique culturelle de la ville de Dourdan,

Considérant les activités culturelles du conservatoire,

Considérant qu'il y a lieu de développer un projet de transmission de la danse avec le théâtre de Brétigny et les villes partenaires auprès des élèves des établissements d'enseignements artistiques.

Considérant qu'il y a lieu de signer la convention de partenariat avec d'autres villes de l'Essonne et le théâtre de Brétigny pour le projet « Transmission de la danse »

Considérant que la ville de Marcoussis est le porteur du projet et est chargée de la coordination administrative et budgétaire

Considérant que dans le cadre de cette convention, la ville de Marcoussis, éditera pour chaque partenaire une facture correspondant au reste à charge une fois la subvention du conseil départemental déduite, du coût des interventions.

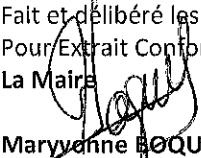
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** :

- **d'accepter** les termes de cette convention de partenariat pour la transmission de la danse avec les villes partenaires et le théâtre de Brétigny
- **d'autoriser** Madame la Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention ainsi que tout document afférent à ce dossier
- **de dire** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget

Acte rendu exécutoire :

- Publié le **1^{er} JUIL. 2017**
- Transmis au représentant de l'Etat



Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.
Pour l'Extrait Conforme
La Maire

Maryvonne BOQUET